

Jean-Paul LECOQ

Député de Seine-Maritime

12, rue Michel Gautier

76600 LE HAVRE

Jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr

M. Édouard PHILIPPE

Premier ministre

Hôtel Matignon

57, rue de Varenne

75007 PARIS

Le Havre, le 31 octobre 2019.

Objet : Avenir du balisage maritime et côtier

Monsieur le Premier Ministre,

Comme vous le savez, la signalisation maritime constitue un élément majeur permettant de concourir à la sécurité maritime. Ce service offre aux navigateurs, la possibilité de se positionner en évitant les dangers grâce à un dispositif d'assistance à la navigation qui va des bouées aux phares.

Cet élément indissociable à la sécurité maritime est en charge de l'État via ses services des Phares et Balises qui assurent la mise en place, l'entretien et le bon fonctionnement de cette signalisation adaptée.

En mars 2018, le ministère de la Transition écologique et solidaire a publié une évaluation et des propositions visant à enrichir le modèle français des expériences étrangères, partant du constat que notre service national est « *à bout de souffle* », « *après de nombreuses années de mutation et de raréfaction de ses moyens* ». Un « *déficit de pilotage* » a également été décelé. Ainsi que, plus curieusement, « *une perte de repère* » et un service « *souvent ancré dans la nostalgie d'un passé prestigieux* ».

Ce rapport visiblement à charge, ne vient pas démontrer que ce service a failli à ses missions, en revanche il propose toute une série de mesures visant à en diminuer plus encore ses compétences et ses moyens : réduction des centres opérationnels dits secondaires au profit d'un regroupement au sein d'un seul établissement par façade maritime ; suppression des phares de longues portées ; réduction progressive des établissements de signalisation maritime (ESM) qui relèvent de l'État au profit du balisage virtuel et de la E-Navigation ; financement partiel de la signalisation maritime par les navires de commerce à destination des ports français ou en transit dans la Manche, etc.

J'apprends par ailleurs que la Direction des Affaires maritimes envisage la suppression de 8 navires en charge du balisage sur l'ensemble du littoral.

Au lieu de préconiser, à juste titre, un renforcement des moyens financiers, matériels et législatifs pour soutenir cette mission régalienne de l'État, ce rapport tend à exclure du champ d'action des Phares et Balises, le balisage dicit « *de confort* », faisant ainsi peser un risque sur la sécurité de la navigation côtière notamment pour la plaisance, les pêcheurs plaisanciers, la pêche côtière, la SNSM... Car le balisage n'existe pas pour le « confort » des usagers de la mer, mais bien pour leur sécurité.

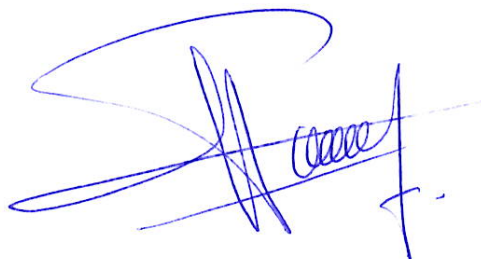
Quant aux nouvelles technologies, elles constituent évidemment des aides à la navigation, mais aucun marin ne saurait se contenter des outils numériques pour se repérer en mer, bien au contraire. L'observation de l'environnement reste une garantie pour connaître sa position en mer et assurer sa sécurité. C'est ce que l'on enseigne dans les écoles de navigation !

Incrédule quant au contenu de ce rapport et inquiet quant à ses conséquences, je souhaite par conséquent connaître la position du gouvernement sur ce rapport, ses projets concernant l'avenir et les compétences du service des Phares et Balises.

Je souhaiterais également m'assurer que les marins et officiers du balisage ont bien été associés à ce rapport.

J'estime pour ma part que l'intégralité du balisage maritime et côtier doit demeurer sous la responsabilité de l'État et de ses services des Phares et Balises. Ces services doivent disposer des moyens, et j'ajouterai de la considération, nécessaire pour conduire leur mission de service public au bénéfice de l'ensemble des usagers de la mer.

Dans ces attentes, je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'expression de ma haute considération.



Jean-Paul LECOQ

Contacts utiles :

- jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr
Permanence parlementaire : 12 rue Michel Gautier 76 600 Le Havre
Ligne téléphonique provisoire : 02.32.92.59.11.
- Assistant parlementaire en circonscription : Sébastien GIARD
sebastien.giard@clb-an.fr
Téléphone : 06.81.33.71.81